



Conférence de presse

Présentation des nouveautés de
l'allocation de vie chère
&
des mesures spécifiques pour lutter
contre la précarité énergétique



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



- Politique gouvernementale générale visant à renforcer le pouvoir d'achat des citoyens
- Compensation de la hausse du coût de vie en temps de multicrises
 - Adaptation cumulée du barème de 6,5 tranches indiciaires (2024-2025)
- En particulier, la lutte contre la pauvreté figure parmi les priorités absolues du gouvernement
- Mesures ciblées pour soutenir les ménages les plus vulnérables

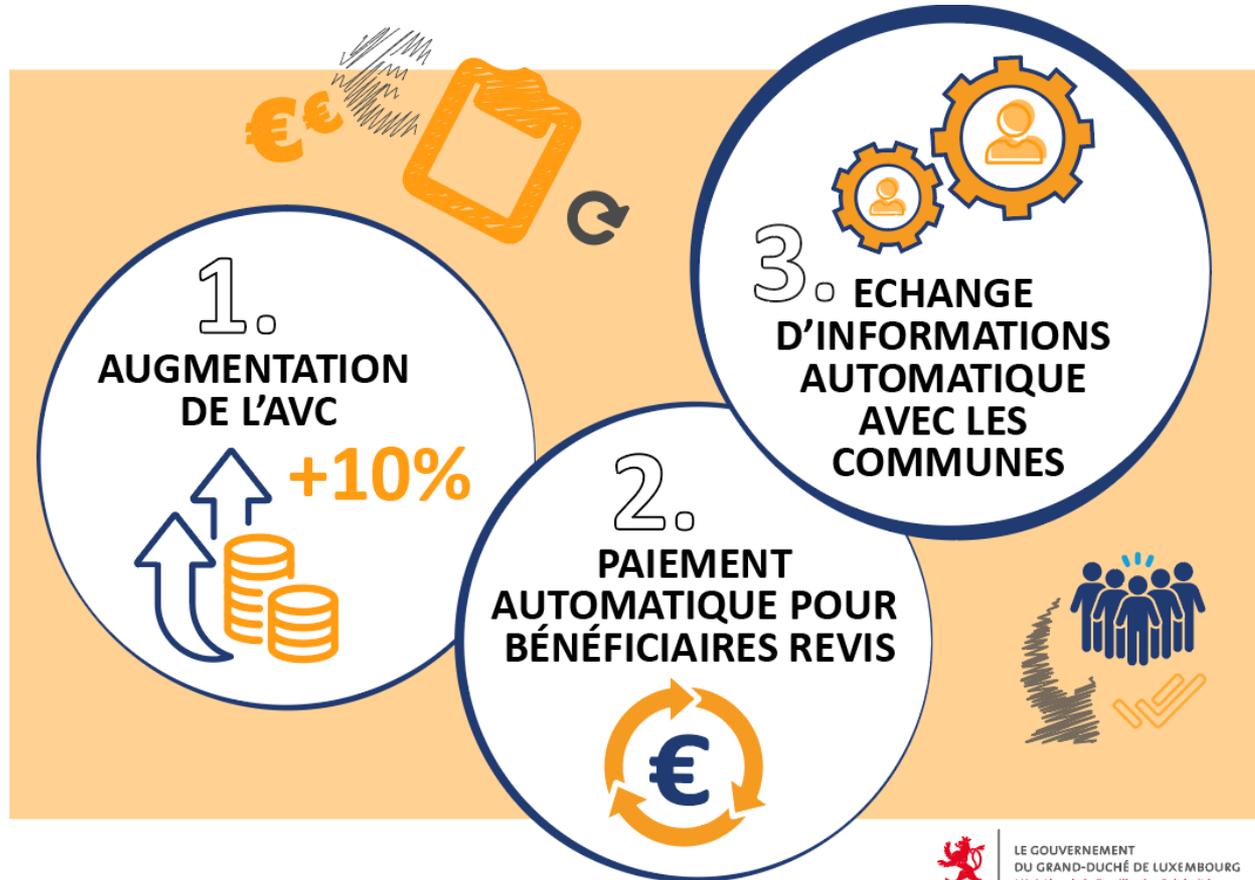


- Approche transversale mobilisant des efforts dans de nombreux ressorts
- Logement: augmentation de la subvention de loyer
- Allègements fiscaux ciblés
 - Exonération fiscale du salaire social minimum non-qualifié
 - Augmentation du crédit d'impôt monoparental
- Solidarité: prestations sociales spécifiquement pour ménages à revenu modeste

Modifications de l'allocation de vie chère



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



- Report de la limite pour faire la demande du 31.10. au 31.12.
- Possibilité d'introduire une deuxième demande
- Réduction de la période de résidence de douze à trois mois
- Ne sont plus pris en compte pour déterminer le droit aux prestations:
 - Allocations et prestations des organismes publics ou privés
 - Revenus professionnels des personnes de moins de 30 ans jusqu'à concurrence du montant de l'allocation d'inclusion maximale calculé pour un adulte selon la loi REVIS

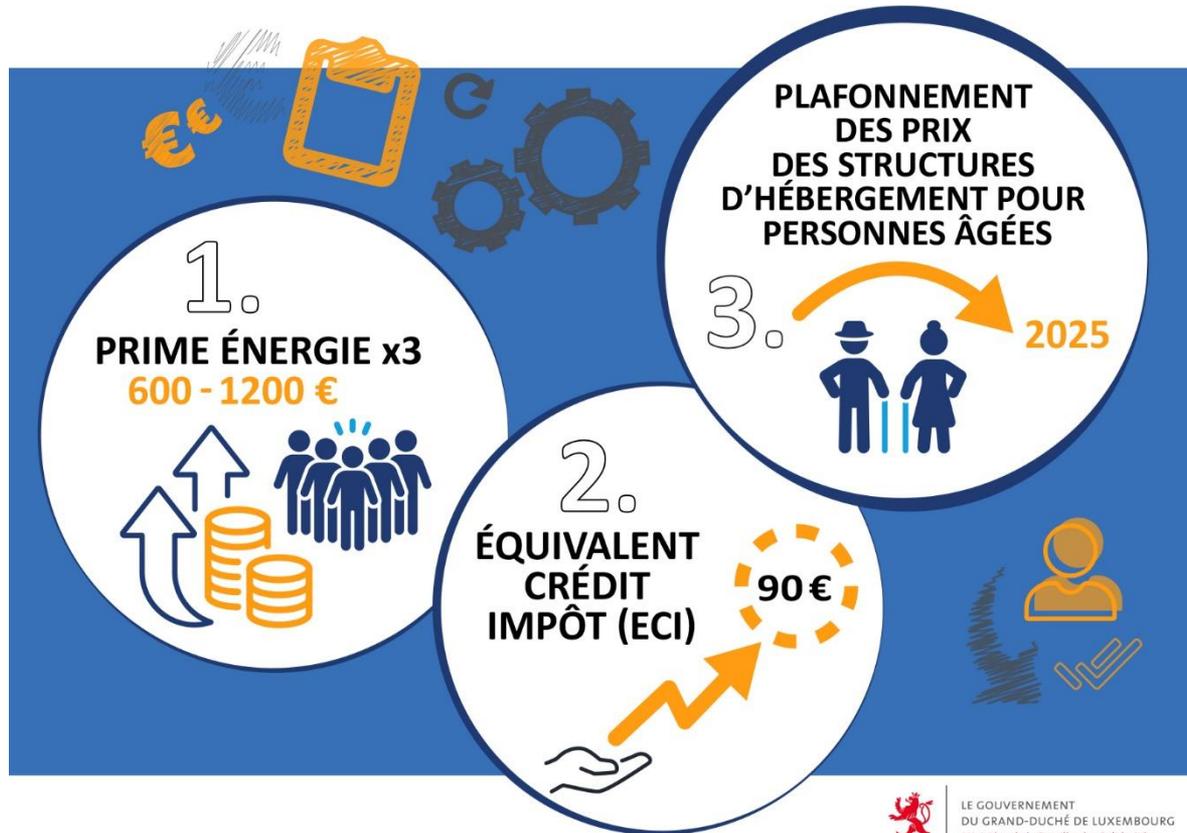


- Mise en ligne sur le site du FNS d'un calculateur pour déterminer l'éligibilité différentes prestations;
- Envoi du formulaire prérempli aux bénéficiaires de l'année précédente ;
- Production de dépliants et vidéos explicatifs en sept langues.

Mesures contre la précarité énergétique



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



Prime énergie I

pour ménages avec
un revenu 25% au-dessus
du seuil limite de l'AVC



4 PERSONNES

(revenu mensuel brut max. : 7.115 €)

350 € → **1.050 €**

1 PERSONNE

(revenu mensuel brut max. : 3.388 €)

200 € → **600 €**





Prime énergie II

pour ménages avec
un revenu 25-30% au-dessus
du seuil limite de l'AVC



1 PERSONNE

(revenu mensuel brut max. : 3.523 €)

0 € → 300 €



4 PERSONNES

(revenu mensuel brut max. : 7.399 €)

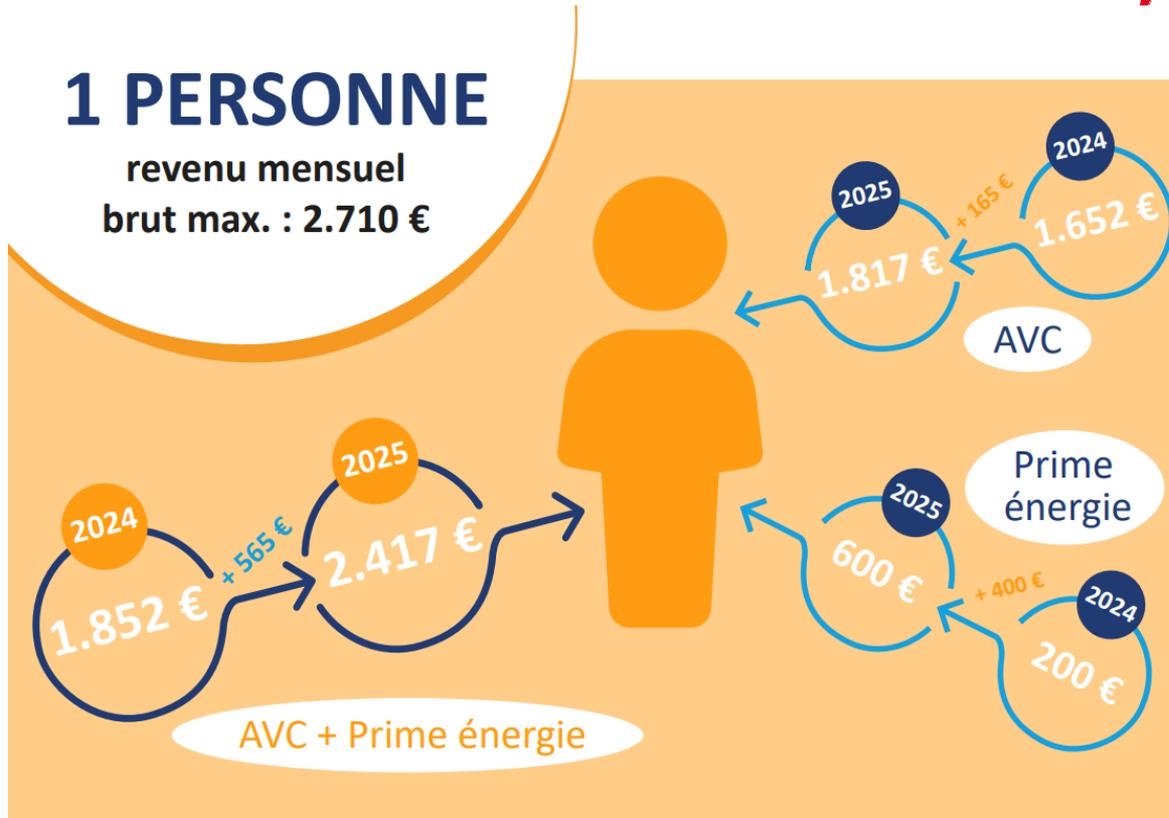
0 € → 525 €





1 PERSONNE

revenu mensuel
brut max. : 2.710 €





2 PERSONNES

revenu mensuel
brut max. : 4.065 €

